



Le Village
Nocturne
des commerçants

Dossier d'inscription

Le village nocturne des commerçants a pour objectif de proposer à la population d'Hénin-Beaumont et des villes alentours une animation nocturne prenant la forme d'un marché convivial et animé, à partir du dernier samedi de juin.

Initié par l'union des commerçants, le village nocturne des commerçants est depuis l'été 2023, placé sous régime municipal. Il est par conséquent soumis à un règlement ainsi qu'au paiement d'un droit de place.

Afin de faciliter l'organisation de cette nouvelle édition, nous vous prions de bien vouloir remplir l'ensemble du présent dossier d'inscription.

Annexes :

Arrêté n°2023-0905 - Portant réglementation du village nocturne des commerçants ;

Décision du maire n°2024-776 - Relatif aux tarifs des services publics locaux au 1^{er} janvier 2025 ;

NOTICE D'INFORMATION

Pour l'année 2025, le village nocturne des commerçants sera donc organisé aux dates suivantes :

- samedi 28 juin 2025 ;
- samedi 12 juillet 2025 ;
- samedi 26 juillet 2025 ;

Aux jours de marché, l'installation des commerçants s'effectuera dans le parc public, de 14 h à 17 h **sur rendez-vous** et l'ouverture au public se fera à partir de 18 h et jusque 22 h maximum.

L'installation des commerçants est soumis au retour des documents suivants :

- présent dossier d'inscription ;
- pièces justificatives demandées dans l'encadré ci-dessous ;
- photos de votre étal de vente et des produits vendus.

En cas de non délivrance de ces éléments, le commerçant se verra refuser tout emplacement.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Justificatif d'identité.
- Extrait du registre de commerce de moins de trois mois (Extrait K-bis) ;
- Attestation d'assurance professionnelle en cours de validité ;
- Carte de commerçant non sédentaire en cours de validité (le cas échéant) ;

Attention : En cas de contrôle de l'Urssaf sur le marché, ces documents peuvent vous être demandés :

Attestation de vigilance Urssaf et attestation de régularité fiscale ou équivalent ;

Avis d'imposition à la contribution économique territoriale ;

Les données et pièces collectées sont rassemblées dans un dossier unique par commerçant et conservées au service Entreprendre de la commune d'Hénin-Beaumont. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), **ledit dossier est accessible sur demande et chaque commerçant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression de ses données. Ces droits peuvent être exercés par courrier électronique à l'adresse suivante pole.entreprendre@mairie-heninbeaumont.fr. Les données contenues dans le dossier sont conservées pour une durée de 5 ans à compter du dernier paiement effectué par un commerçant. À l'issue de ce délai, ces données feront l'objet d'un archivage à des fins comptables et probatoires pendant les délais de prescription légale applicables ou seront détruites si lesdits délais ont expiré.**



1 - INFORMATIONS PERSONELLES ET PROFESSIONNELLES

NOM :

PRÉNOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

SITE WEB :

ACHALANDAGE :

NUMÉRO DE KBIS :

N° DE CARTE DE COMMERÇANT :

VALIDITÉ DE L'ASSURANCE :

2 - INFORMATIONS SURFACE DE VENTE

SURFACE DE L'ÉTAL* (SE RÉFÉRER À LA NOTICE CI-DESSOUS) :

VÉHICULE STATIONNÉ SUR L'ÉTAL (SOUMIS À TARIFICATION) :

- Oui ;
 Non ;
 Camion magasin (non soumis au supplément véhicule).

STATUT DU COMMERÇANT :

- Commerçant volant Commerçant abonné

*Le service de la Police Municipale se réserve le droit de venir inopinément contrôler sur place votre métrage déclaré et prendre les mesures appropriées en cas de fausses déclarations

TARIFICATION :

Conformément à la Décision du maire n°2024-776 - Relatif aux tarifs des services publics locaux au 1^{er} janvier 2025 la tarification pour les marchés s'établit comme suit :

COMMERÇANT ABONNÉ :
0,50 € par séance et par mètre

COMMERÇANT VOLANT :
1,50 € par séance et par mètre

SUPPLÉMENT PAR VÉHICULE :
+2 € par séance

NOTICE DE CALCUL DE LA SURFACE DE L'ÉTAL :

Installation en linéaire façade strict sans retour :



Linéaire commercial : 4 m en façade
Taxation totale : 4 m

Installation en linéaire façade avec retour(s) :



Linéaire commercial :
8 m en façade + 8 m en retours = 16 m
Taxation totale : 8 m + 6 m = 14 m



Linéaire commercial :
8 m en façade + 4 m en retours = 12 m
Taxation totale : 8 m + 3 m = 11 m



3 - DATES DE PRÉSENCE

Cocher les dates de présence

28 JUIN 2025	12 JUILLET 2025	26 JUILLET 2025

4 - INFORMATIONS TECHNIQUES

SURFACE DE VENTE SOLLICITÉE EN LINÉAIRE COMMERCIAL : _____ LONGUEUR _____ PROFONDEUR

ÉQUIPEMENT VOTRE SURFACE DE VENTE :

- Camion magasin ;
- Tonnelles, si oui quelles dimensions : _____
- Tables ou étals, si oui quelles dimensions : _____
- Appareils électriques, si oui quelle puissance : _____

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTÉS :

- Cartes bancaires ; Chèques ; Espèces.

PRODUITS PROPOSÉS À LA VENTE :

Origine des produits proposés à la vente :

- Produits de revente (d'origine industrielle, commerciale ou artisanale)
- Produits que vous avez conçus artisanalement
- Autres à préciser :

5 - CROQUIS DE VOTRE INSTALLATION

6 - ANTÉRIORITÉ

PARTICIPATION AUX ÉDITIONS PRÉCÉDENTES DU VILLAGE NOCTURNE DES COMMERÇANTS :

- OUI NON

PARTICIPATION AUX MARCHÉS DE BEAUMONT :

- OUI NON

PARTICIPATION AUX MARCHÉS HEBDOMADAIRES (MARDI ET/OU VENDREDI) :

- OUI NON



Les emplacements sont attribués par la commission d'attribution et les candidatures sont évaluées selon les critères suivants :

- 50 % pour la capacité à proposer des produits conçus artisanalement ;
- 30 % pour l'assiduité et le sérieux du commerçant ;
- 20 % pour la décoration de l'emplacement ;

Je m'engage à me conformer strictement à l'arrêté municipal autorisant et déterminant les conditions exactes de l'installation, et à acquitter la redevance correspondante. J'ai pris bonne note que le fait de remplir ce formulaire ne vaut pas acceptation.

HÉNIN-BEAUMONT, LE

Signature du demandeur :

DÉPÔT DES DEMANDES

LES DOSSIERS D'INSCRIPTIONS DEVRONT AU PLUS TÔT ÊTRE DÉPOSÉS AVANT LE **VENDREDI 23 MAI 2025 - 12 H.**

PAR VOIE POSTALE :

Mairie d'hénin-beaumont
Pôle entreprendre
1 place Jean Jaurès
BP 90109
62252 - Hénin-Beaumont

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :

pole.entreprendre@mairie-heninbeaumont.fr

AVIS DE LA COMMISSION

	LE DIRECTEUR	FAVORABLE	DÉFAVORABLE	SIGNATURE
PÔLE ENTREPRENDRE				
	L'ADJOINT DÉLÉGUÉ			
PÔLE SÉCURITÉ				
	L'ADJOINT DÉLÉGUÉ			